

**Lundi 9 novembre 2009**

## **Le droit moral sur l'oeuvre de Vasarely confié à son petit-fils**

La décision du TGI d'Aix-en-Provence en faveur du petit-fils du peintre Victor Vasarely, met peut-être fin à la bataille juridique qui oppose depuis plusieurs années des membres de la famille.



Le petit-fils du peintre Victor Vasarely, Pierre, le 11 septembre 2008 devant la salle d'audience de la chambre civile du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence. (AFP)

Nouveau rebondissement dans la controverse entourant la Fondation créée par Victor Vasarely, figure de l'art cinétique («*op-art*»). Le tribunal de Grande instance d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) a reconnu Pierre Vasarely, petit-fils du peintre Victor Vasarely, seul titulaire du droit moral de l'ensemble de l'oeuvre de son grand-père, a-t-on appris lundi auprès de son avocat.

Le TGI d'Aix-en-Provence a rendu sa décision vendredi, avec effet rétroactif au 15 mars 1997, date du décès de Victor Vasarely. Le TGI d'Aix-en-Provence a par ailleurs ordonné à Michèle Taburno-Vasarely, deuxième épouse de l'un des fils de l'artiste, Jean-Pierre, de remettre à Pierre Vasarely les archives du peintre dans les 10 jours sous astreinte de 1.000 euros par jour de retard, selon l'avocate Martine Renucci-Pepatrax.

«*A partir de ce jour, seul Pierre Vasarely est apte à dire si les oeuvres sont originales, si leur exploitation est conforme à la volonté de Victor Vasarely et si les oeuvres peuvent être exposées ou non*», a indiqué Me Renucci-Pepatrax. «*Il peut tout faire avec ce droit*», a-t-elle précisé.

Le TGI a par ailleurs décidé l'annulation de tous les conseils d'administration de la Fondation Vasarely de 2002 à 2006 et prononcé la nullité de l'ensemble des décisions prises alors, selon la même source. Une bataille juridique oppose depuis plusieurs années des membres de la famille du peintre d'origine hongroise.

La plupart des 1.300 oeuvres originales dont Vasarely (1906-1997) avait doté sa fondation, créée en 1976 par l'artiste, en plus de 18.000 sérigraphies, ont disparu. Seules 42 oeuvres monumentales subsistent dans le bâtiment aixois de la Fondation, inscrit à l'inventaire des monuments historiques.